

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 10 décembre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le mercredi 4 décembre 2024, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 27

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Madame Rosa SAADI, Monsieur Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Monsieur Serge GODARD, Monsieur Robin ONGHENA, Madame Marilynne LANTRAIN, Monsieur Augustin KUNGA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGO.
Mme Sandrine LALANNE à M. Robin ONGHENA.

Absents excusés :

Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Vu la délibération n°2021DELIB0135 du 16 décembre 2021 attribuant les marchés relatifs à l'organisation des séjours de classes de découvertes ;
Vu la délibération n°2018/D59 du 28 mai 2018 actualisant le principe de la tarification au taux d'effort pour les activités périscolaires et extrascolaires, séjours enfance et jeunesse et classes d'environnement,
Vu l'avis de la commission Petite Enfance/Enfance/Jeunesse du 3 décembre 2024,

Considérant qu'il y a lieu d'adopter le programme des classes de découvertes au titre de l'année 2025 afin d'en permettre l'organisation,

Après en avoir délibéré, et par 30 voix pour

ARTICLE 1 : APPROUVE le programme des classes de découvertes pour l'année 2025 tel qu'annexé à la présente délibération dont le coût prévisionnel total est fixé à 99 269,30 €.

ARTICLE 2 : S'ENGAGE à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2025 aux chapitre et article correspondants.

ARTICLE 3 : PRÉCISE que Monsieur le Maire fixera la participation des familles dans le cadre de ses délégations d'attributions.

ARTICLE 4 : PRÉCISE que les familles bénéficieront de l'application du taux d'effort pour fixer le montant de leur participation et que celle-ci sera versée avant ou au cours du mois suivant le départ des enfants.

ARTICLE 5 : DÉCIDE que les familles domiciliées à Bry-sur-Marne, et dont les enfants fréquentent des classes de perfectionnement dans les communes voisines, pourront également, en cas de séjours en classes de découvertes de leurs enfants, bénéficier d'un remboursement par la commune. Le remboursement correspondra à l'abattement sur leur participation auquel leur donnerait droit l'application du taux d'effort.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 16 décembre 2024

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne



PROGRAMME DES CLASSES D'ENVIRONNEMENT - ANNEE 2025

Enseignants	École	Classes	NBR			Lieux	Date	COUT SEJOUR				IND.ACCOMPAGNANT		
			Enf.	Jour/enfant	Part.			Prix/jour	nb jrs	nb part.	Total	ind	N/Jr	Total
Ecole Élémentaire Etienne de Silhouette														
Mme BOURGES	EDS	CPB	25	5	26	Chevillon	24 au 28 mars	89,11	5	25	11 138,75 €	18,29	5	91,45
M. NEVEU		CE1A	25	5	26			89,11	5	25	11 138,75 €	18,29	5	91,45
SOUS-TOTAUX			50		52			50		22 277,50			182,90	
Ecole Élémentaire Henri Cahn														
M. HEBBE	HC	CPA	22	5	23	La Jaudonnière	10 au 14 mars	110,85	5	22	12 193,50 €	18,29	5	91,45
Mme SEON		CM1B	29	5	30			110,85	5	29	16 073,25 €	18,29	5	91,45
SOUS-TOTAUX			51		53			51		28 266,75 €			182,90	
Ecole Élémentaire Louis Daguerre														
M. DA SILVA NEVES	LD	CM2	31	5	32	Le Goulet	16 au 20 juin	114,11	5	31	17 687,05	18,29	5	91,45
SOUS-TOTAUX			31		32				31	17 687,05			91,45	
Ecole Paul Barilliet														
CP	PB	Niveau CP	54	5	56	La Jaudonnière	16 au 20 juin	110,85	5	54	29 929,50 €	18,29	5	91,45
AESH					2			110,85	5	2	1 108,50 €	18,29	5	182,90
SOUS-TOTAUX			54		58			56		31 038,00			274,35	
TOTAL GÉNÉRAL			186		195			188		99 269,30 €			731,60	

Adopté par délibération du
Conseil Municipal n°
du

LE MAIRE,